

CHARTRE ÉTHIQUE DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ÉQUILIBRE

adoptée le 11 mai 2005 - complétée le 12 mai 2015 - modifiée le 23 novembre 2020

La présente charte exprime la raison d'être, les valeurs et les objectifs propres à la coopérative, auxquels s'identifient ses membres



Conscient-e-s de l'ampleur des défis globaux et locaux liés à la dégradation de la biosphère, à l'extinction des espèces, au changement climatique et à la répartition inéquitable des richesses ;

Indigné-e-s par notre incapacité, en tant qu'êtres humains, à relever ces défis alors qu'ils sont identifiés depuis des décennies ;

Convaincu-e-s que face à ces problèmes de nature systémique, notre modèle économique globalisé - qui mise sur l'intérêt personnel - nous précipite dans une impasse ;

Persuadé-e-s qu'une coopérative participative d'utilité publique et sans but lucratif symbolise un acte de résistance et une source d'inspiration pour nous aider à sortir de cette impasse ;

Nous affirmons que notre raison d'être est d'œuvrer avec solidarité, sincérité et enthousiasme à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain¹.

Dès lors, la Coopérative Équilibre, avec ses membres, s'engage à agir pour la nécessaire transition écologique, économique et sociale en se fixant les objectifs suivants :

Développer des logements et des quartiers participatifs et durables fondés sur :

- Des loyers accessibles pour toutes et tous ;
- Le renforcement des liens sociaux dans le respect des singularités ;
- La réduction de notre empreinte écologique à moins d'une planète ;
- Des matériaux sains et écologiques, une végétalisation maximale et une biodiversité préservée ;
- Des systèmes constructifs valorisant les savoir-faire artisanaux.

Contribuer à l'émergence d'une économie au service du bien commun qui repose sur :

- Une répartition équitable des richesses au lieu de la recherche du profit ;
- La régénération des écosystèmes plutôt que l'extraction des ressources ;
- L'entraide, la coopération, la complémentarité et la mutualisation ;
- La création d'initiatives offrant des services de quartier dans les domaines de l'habitat, l'énergie, la santé, l'alimentation, la mobilité, l'assainissement, le vivre-ensemble, l'éducation, la communication, la culture, etc.
- La création et la libre diffusion d'outils de coordination et de soutien à ces initiatives.

Faciliter, favoriser et encourager :

- Les initiatives citoyennes et en particulier celles qui sont en phase avec la présente charte ;
- L'essaimage de coopératives participatives, permettant à d'autres de réaliser leurs rêves ;
- L'imagination, la créativité, l'intelligence collective, la célébration et la participation ;
- L'appropriation individuelle des enjeux locaux et globaux et la capacité d'y répondre ;
- Les activités qui s'intègrent aux écosystèmes dans le respect de toute forme de vie.

En tant que membre de la Coopérative Équilibre, je m'engage à :

- Incarner la raison d'être, les valeurs et les objectifs de la coopérative dans mes propres choix ;
- Participer à la vie de la coopérative (assemblées générales, associations d'habitants, commissions de travail et/ou contributions diverses) ;
- Rechercher l'équilibre entre ma liberté individuelle et notre responsabilité collective.

Fait à..... le Signature :

Coopérative équilibre, 19 Promenade de l'Aubier, 1217 Meyrin

1 Inspiré de l'Article 73 de la Constitution de la confédération helvétique sur le développement durable.